

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le 26-11-2025

DECRET N° 25-138 / PR

Chargeant la Ministre HASSANE ALFEINE YASMINE, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre des Transports Maritimes et Aériens, Madame HASSANE ALFEINE YASMINE.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

